



Mercredi 13 décembre 2006

Réduction des tarifs: la fin des zones 7 et 8

Le Conseil du STIF, présidé par Jean-Paul HUCHON, a voté, ce jour, la suppression des zones tarifaires 7 et 8 et la mise en place d'une tarification unique des zones 6, 7 et 8 sur la base des tarifs de la zone 6.

Ainsi, les habitants des zones 7 et 8 paieront leurs forfaits (Navigo Carte Orange, Imagin'R, Intégrale et Mobilis) au tarif de la zone 6. Cela représente par exemple une réduction de 18,5% pour la Carte Orange 1 - 8 et de 10% pour la Carte Orange 1-7.

Cette mesure, dont le coût est estimé à 5 M€ par an, est entièrement financée par un effort supplémentaire des collectivités locales membres du STIF, la Région Ile-de-France et les 8 départements.

Elle devrait entrer en application mi-2007.

Jean Paul Huchon estime que *"c'est un signe de la volonté du STIF de se préoccuper aussi de la modernisation de la tarification géographique, après les avancées sur la tarification sociale"*.

Contact Presse
gregoire.koenig@stif-idf.fr
 Tel : 01 47 53 28 00